

## Étude de l'emprunt boxer dans le domaine vestimentaire

Geneviève Mareschal

Volume 32, numéro 4, décembre 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/003572ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/003572ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mareschal, G. (1987). Étude de l'emprunt boxer dans le domaine vestimentaire. *Meta*, 32(4), 438–442. <https://doi.org/10.7202/003572ar>

# ÉTUDES TERMINOLOGIQUES ET LINGUISTIQUES

## ÉTUDE DE L'EMPRUNT BOXER DANS LE DOMAINE VESTIMENTAIRE

Tributaire d'une mode vestimentaire, l'emprunt à l'anglais **boxer** a fait son entrée dans la langue française au début des années 70. Bien qu'il ne figure dans aucun dictionnaire français de la langue courante, ni même de la langue contemporaine, **boxer** s'est rapidement forgé une place dans le lexique vestimentaire français. Son emploi dans les publications francophones<sup>1</sup>, d'une part, et l'extension sémantique acquise par ce terme au sein de la langue d'accueil, d'autre part, témoignent en ce sens.

Or, il est assez curieux de constater que **boxer** n'existe pas en anglais en tant qu'unité lexicale autonome dans le domaine vestimentaire. Renvoyant étymologiquement au sport de la boxe et à celui qui le pratique, il est généralement associé à un autre terme vestimentaire et sert à en préciser le modèle ou le style. C'est ainsi qu'on trouve en anglais des syntagmes tels que *boxer trunks*, *boxer waist*, où *boxer* détermine le nom qu'il accompagne, et, quelle que soit l'unité syntagmatique ainsi formée, le rôle sémantique joué par ce déterminant est d'apparenter l'article vestimentaire qu'il détermine au style de la culotte portée par les boxeurs, c'est-à-dire ample et à taille élastique froncée. Le rôle de déterminant que **boxer** est souvent appelé à jouer explique probablement la non-consignation comme entrées lexicographiques distinctes de la plupart des syntagmes qu'il sert à former. Seul *boxer shorts*, qui désigne un sous-vêtement masculin et est parfois abrégé en *boxers* dans la langue familière, a atteint un degré suffisant de lexicalisation pour avoir droit à une entrée autonome au dictionnaire anglais.

Le passage de l'emprunt **boxer** au français a non seulement donné lieu à des changements sémantiques et morphologiques, mais il s'est aussi opéré de façon inégale au sein de la francophonie. Le Québec et l'Europe francophone n'ont pas accueilli et intégré l'emprunt de la même manière, et cette différence s'affirme à la fois sur le plan sémantique et sur le plan morphologique. Alors que le français québécois est resté conforme à l'anglais au niveau du signifié, le français européen, lui, l'est plutôt resté au niveau du signifiant.

Le tableau ci-dessous illustre cette intégration et permet d'analyser et de comparer l'évolution sémantique, morphologique et géographique de **boxer** en français.

**Définition** : Caleçon court et ample, plissé à la taille par une ceinture élastique (son style s'apparente à celui de la culotte de boxeur) (Dupré 1980).

**Anglais** : *boxer shorts*, parfois abrégé en *boxers*

**Français (Québec)** : caleçon boxeur (ex. 1)

**Français (Europe)** : (correspond plus ou moins au caleçon court)

**Définition** : Style ou coupe vestimentaire rappelant ceux de la culotte de boxeur, c'est-à-dire ample et froncée à la taille par une ceinture élastique.

**Anglais** : *boxer* + déterminé. Ex. : *boxer trunks*, *boxer waist*

**Français (Québec)** : déterminé + *boxer*. Ex. : short boxeur (Dupré 1980), ceinture boxeur (Dupré 1980).

**Français (Europe)** : déterminé + *boxer*. Ex. : ceinture boxeur (ex. 2), pantalon boxeur (ex. 3).

**Définition :** Sous-vêtement couvrant le bas du corps, pourvu de courtes jambes moulantes cachant le haut des cuisses.

**Anglais :** (modèle qui ne semble pas répandu)

**Français (Québec) :** (modèle qui ne semble pas répandu)

**Français (Europe) :** boxer (ex. 4, 5), culotte(-)boxer (ex. 6), slip(-)boxer (ex. 7)

**Définition :** Culotte de bain pourvue de courtes jambes moulantes couvrant le haut des cuisses.

**Anglais :** (*contour-leg swimsuit*) ou (*square-leg swimsuit*)

**Français (Québec) :** (pour les femmes : culottes à jambes droites) ; (pour les hommes : caleçon de bain, par opposition à slip de bain)

**Français (Europe) :** boxer (ex. 8), boxer(-)short (ex. 9, 10), culotte(-)boxer (ex. 11), slip(-)boxer (ex. 12)

Les exemples numérotés entre parenthèses renvoient à l'annexe.

Contrairement à l'anglais où *boxer* n'a qu'un sens<sup>2</sup> dans le lexique vestimentaire, le français lui en reconnaît deux : 1) caleçon court et ample, plissé à la taille par une ceinture élastique, dont le style rappelle la culotte portée par les boxeurs (déf. 1 et 2)<sup>3</sup> et 2) article vestimentaire couvrant le bas du corps, pourvu de courtes jambes moulantes cachant le haut des cuisses (déf. 3 et 4)<sup>3</sup>. De ces deux sens, le premier est emprunté à l'anglais et le second est propre au français. **Boxer** a par conséquent acquis dans la langue d'accueil un nouveau sens, qui n'est pas attesté dans la langue d'origine. Il y a eu extension sémantique en français et **boxer** s'y est vu attribuer, en plus de l'évocation de la culotte de boxeur et de sa coupe, empruntée à l'anglais, la désignation d'un article vestimentaire d'une autre coupe et d'un autre style, toujours destiné cependant à couvrir le bas du corps. Les définitions 3 et 4 décrivent ce nouvel emploi et ne diffèrent entre elles que par le rôle joué par le vêtement en question, l'un se situant au niveau sous-vestimentaire (déf. 3) et l'autre, au niveau vestimentaire (déf. 4).

Sur le plan morphologique, trois formes ont cours en français : **boxer**, **boxeur** et **boxer(-)short**. Dans le cas de **boxer**, il y a en fait lieu de distinguer deux formes : l'une en tant qu'unité lexicale autonome, l'autre en tant qu'élément de composition. C'est d'ailleurs en tant qu'élément de composition que **boxer** offre en français le rapport le plus étroit avec la langue dont il est issu sur le plan morphosyntaxique et, dans le cas de la définition 2, sur le plan sémantique. En effet, en anglais comme en français, **boxer** sert de déterminant à un article vestimentaire ou à une partie d'article vestimentaire dont il vient préciser le style, en l'apparentant entre autres à la culotte de boxeur, et se combine avec ce déterminé pour former une unité syntagmatique. Comme en anglais, il ne jouit pas d'une existence autonome et il n'acquiert sa pleine valeur lexicale qu'en composition.

Élément de composition au départ, la forme **boxer** a toutefois acquis en français une autonomie de fonctionnement et un sens propre. **Boxer** est devenu une nouvelle unité lexicale française (déf. 3 et 4), avec toutes les prérogatives que cela comporte, dont celle d'entrer en composition avec d'autres unités lexicales et de former avec elles de nouvelles unités syntagmatiques. La **culotte(-)boxer** et le **slip(-)boxer** des définitions 3 et 4 en sont une illustration, **boxer** renvoyant dans ces composés au nouveau sens acquis en français. Il est toutefois intéressant de noter que, dans ces syntagmes, **boxer** a gardé le rôle de déterminant qu'il avait en tant qu'élément de composition dans la définition 2, et non de déterminé, comme on aurait pu s'y attendre étant donné l'existence autonome

nouvellement acquise par cet emprunt. On aurait tout aussi logiquement pu avoir **boxer-slip** et **boxer-culotte**, avec slip et culotte comme déterminants et **boxer** comme déterminé, que le contraire. Il reste que le trait sémique principal de la nouvelle unité lexicale est essentiellement celui d'une forme, d'un modèle et qu'à ce titre, elle se voit presque automatiquement confinée au rôle de déterminant en composition.

La forme **boxeur** résulte d'une francisation de l'anglais *boxer* par adaptation morphologique du suffixe *-er* en *-eur*. La similitude phonique et sémantique des deux suffixes d'agent favorise cette substitution. En outre, le mot « boxeur » existe depuis longtemps en français pour désigner celui qui pratique le sport de la boxe, et a certainement concouru à l'adoption de **boxeur** dans le lexique vestimentaire. On peut même se demander si, plutôt qu'à un processus de francisation, le français n'a pas eu recours à un processus de traduction en retenant **boxeur** comme équivalent de *boxer* dans le domaine qui nous occupe. Cette hypothèse a d'autant plus de poids que l'emploi de **boxeur** se limite géographiquement au Québec où la pratique du calque<sup>4</sup> est beaucoup plus répandue qu'ailleurs dans la francophonie quand il s'agit d'emprunter à l'anglais<sup>5</sup>. De plus, dans les exemples que nous avons relevés, la forme **boxeur** n'est pas employée de façon autonome, mais en composition. Or, l'unité syntagmatique constitue le lieu privilégié du calque. Il nous apparaît donc entièrement défendable de considérer **caleçon boxeur** et **ceinture boxeur** comme des calques de *boxeur shorts* et *boxer waist* et de voir dans l'adoption de la forme **boxeur** un réflexe de traduction plutôt que de francisation, encore que l'on aboutisse au même résultat.

La forme **boxer(-)short**, morphologiquement très proche de l'anglais *boxer shorts*, a subi au cours de son passage de l'anglais au français une adaptation morphogrammaticale destinée à la rendre plus conforme au système du français. En effet, **short** est, en français, un nom singulier et ne comporte pas de *-s* final, contrairement à l'anglais qui utilise toujours la forme du pluriel pour désigner un vêtement avec des jambes (par ex. *trousers, briefs, dungarees*). Par analogie avec le français, il y a eu suppression du *-s* final de l'anglais, la forme originelle ayant été ressentie en français comme un véritable pluriel de pluralité. Par ailleurs, bien que l'usage soit hésitant, l'addition d'un trait d'union entre **boxer** et **short** a pour effet de mieux figer le syntagme et de lui conférer en français le même degré de cohésion et de lexicalisation que celui perçu en anglais. Sur le plan sémantique toutefois, **boxer(-)short** n'est aucunement l'équivalent de *boxer shorts* puisqu'il ne renvoie qu'au sens acquis directement en français par **boxer** (déf. 3 et 4). L'emprunt en l'occurrence se situe uniquement au niveau du signifiant, d'ailleurs adapté au système morphologique du français, et en aucune façon au niveau du signifié.

Sur le plan de la distribution géographique, deux éléments dominants ressortent du tableau.

1. Le français européen, conformément au préjugé favorable qu'il entretient à l'endroit de l'anglicisme, n'hésite pas à emprunter *boxer* et ses composés, mais cette adoption se limite presque exclusivement au signifiant, puisque dans deux cas sur trois (déf. 3 et 4), le signifié auquel renvoie **boxer** en français est inconnu de l'anglais.

2. Le français québécois, plus rebelle à l'emprunt et principalement à l'emprunt de signifiant, rejette **boxer** en tant que signifiant et lui substitue une forme plus française **boxeur**, mais conserve intact le signifié anglais qu'il recouvre et n'adopte pas le nouveau sens acquis par **boxer** en français.

Il convient également de noter que l'aire sémantique de **boxer** et de ses composés et surtout de **boxer-short** en français européen s'est étendue au sexe féminin, alors qu'en anglais et en français québécois, cette unité lexicale s'applique principalement au sexe masculin et, dans le cas de **boxer shorts** et de **caleçon boxeur**, exclusivement à celui-ci.

Pour terminer, il serait peut-être intéressant d'imaginer comment cet emprunt pourrait véritablement s'intégrer au lexique vestimentaire français si l'usage venait à lui confirmer son droit à l'existence. Il serait par exemple possible de réserver la forme française existante **boxeur** à la désignation du sens couvert par les définitions 1 et 2, forme qui figurerait uniquement en tant que déterminant syntagmatique dans des composés lexicaux sans joncteur (ex. : **short boxeur**) et qui aurait l'avantage de rester proche étymologiquement et sémantiquement du terme anglais, et de réserver le signifiant anglais **boxer** à l'expression du sens couvert par les définitions 3 et 4. On créerait ainsi une nouvelle unité lexicale en français qui, bien que d'origine morphologique anglais (on pourrait d'ailleurs sans aucun mal adopter une prononciation française [bɔks r] sur le modèle de *imper*, *reporter*, etc.), aurait un sens exclusivement français.

GENEVIÈVE MARESCAL  
*Université d'Ottawa, Ottawa, Canada*

#### Notes

1. Une liste d'exemples, relevés dans quatre aires de la francophonie, est donnée en annexe.
2. Nous utilisons « sens » comme synonyme d'« acception », sans aucune référence à une théorie linguistique particulière.
3. Nous renvoyons aux définitions du tableau ci-dessus.
4. Par « calque », nous entendons le transfert, sous une forme traduite, d'une unité lexicale et de ses constituants d'une langue dans une autre.
5. Il suffit de comparer un dictionnaire d'anglicismes québécois et d'anglicismes européens pour le constater.

#### Annexe

Les exemples ci-dessous ont été relevés dans des catalogues de vente par correspondance entre 1976 et 1984.

#### Définition 1

1. **Caleçon boxeur** Perma-Prest en broadcloth de polyester et coton à laver, sécher machine, sans repassage. Braguette, taille élastique. (Québec)

#### Définition 2

2. Le caleçon tissu quadrillé, 65% polyester, 35% coton. **Ceinture boxer** fermée par deux boutons. Lavage à 40°. (Belgique)
3. Pyjama judo 65% polyester et 35% coton. Bordure unie à l'encolure en V, au boutonage, au bord des poches plaquées et au bas des manches. **Pantalón boxer** uni, avec braguette fermée par un bouton. (France)

#### Définition 3

4. **Boxer** en stretch 80% coton, 20% polyamide Helanca. Élastique à la ceinture et aux jambes. (France)
5. Soutien-gorge Fr. 19,90                      Gaine Fr. 29,50  
Gaine-culotte Fr. 39,50                      **Boxer** Fr. 24,50  
Slip Fr. 29,50                                      (Suisse)
6. **Culotte boxer** assortie aux 2 soutiens-gorge. 83% polyamide, 17% élasthane. Picot élastique à la taille, agrémenté d'une fine dentelle. Fond doublé coton. (France)
7. **Slip-boxer** Sarlana idéal à porter sous un pantalon car il galbe et affine sans démarcations disgracieuses. Jersey renforcé Elasthan. (Suisse)

**Définition 4**

8. Maillot 2 pièces. Le soutien-gorge : coques incorporées doublées, forme brassière à nouer au cou. Le **boxer** : élastique à la taille et aux jambes. (France)
9. De 2 à 16 ans, le maillot que l'on verra sur toutes les plages s'appelle « **boxer-short** ». Plus grand qu'un slip, il permet de bronzer ses jambes sans se montrer indiscret au moindre mouvement. (France)
10. Le **boxer short**. En 62% acrylique, 38% polyamide. Large élastique sous tunnel à la taille. Poche gousset. Slip intérieur en 100% polyamide. (Belgique)
11. Maille Dropnyl Nylfrance Hélanca 100% polyamide. **Culotte boxer** marine rattachée par une pointe au soutien-gorge imprimé à coques amovibles. (France)
12. Un soutien-gorge bandeau maintenu par une bretelle nouée autour du cou. Petit **slip boxer**. Bilytis, 990 F env. (Belgique)

**BIBLIOGRAPHIE**

Catalogues de vente par correspondance :

*Jelmoli* pour la Suisse

*La Redoute* pour la France

*Trois-Suisse*s pour la Belgique

*Sears* pour le Québec

DUPRÉ, Céline (1980) : *Vocabulaire de l'habillement*, Québec, Éditeur officiel, 195 p.